



INFORMATIONS MUNICIPALES - EN BREF...

N° 05/2016

Urgences :

SAMU : 15
Médecin de garde : 03 88 11 69 00
Pompiers : 18 **ou** 112
Gendarmerie : 17 **ou** 03 88 58 29 80

Mairie de BOOTZHEIM

10 Rue Principale
67390 BOOTZHEIM

Tél. : 03.88.58.28.00

Fax : 03.69.30.18.18

mairie.bootzheim@evc.net
<http://www.bootzheim.fr>

Ouverture du secrétariat :

Lundi	10h - 12h
Mercredi	10h - 12h 15h - 18h
Vendredi	15h - 18h

FERMETURE - SECRETARIAT DE MAIRIE

En raison d'une formation à l'attention des secrétaires,

**Le secrétariat de mairie sera fermé
le lundi 6 juin 2016.**

Les permanences reprendront normalement à compter du mercredi 8 juin 2016.

En cas d'urgence, veuillez vous adresser à

⇒ **au Maire** : Georges BLANCKAERT - 06.18.09.37.47

⇒ **aux Adjointes** :

Clément ROHMER - 06.76.19.91.28

Dominique FAHRNER - 03.90.57.60.72

Catherine KLEINDIENST - 03.88.92.79.57

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS CARTONS

Les enfants de l'école organisent le ramassage de vos vieux papiers et cartons le :

MERCREDI 29 JUIN 2016

Déposez vos paquets ficelés devant votre porte dès 8 h du matin. Pour faciliter la tâche aux jeunes scolaires, évitez les paquets trop lourds ou mal ficelés.

La benne est mise à disposition devant la mairie pour les cartons trop encombrants.



EMPLOIS SAISONNIERS

Durant les mois de juillet et d'août, pour une période de 2 semaines à raison de 10h (5 x 2h) par semaine, la commune envisage de proposer un emploi saisonnier à des jeunes du village, ayant entre 16 et 18 ans (rémunération au SMIC horaire). Ils s'occuperont de l'arrosage des fleurs, de l'entretien des espaces verts, ...

Conditions à remplir : avoir au moins 16 ans au départ du contrat et 18 ans au plus et être motivé.

Pour cela, **PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR UNE LETTRE DE MOTIVATION À LA MAIRIE AU PLUS TARD LE 10 JUIN 2016**

JARDINS FAMILIAUX

En séance du 03/11/2011, le Conseil Municipal a arrêté le projet d'aménagement et de création des jardins familiaux et fixé le prix de location à 0,25 €/m². Le règlement intérieur desdits jardins et les conditions de location sont consultables en mairie et sur le site Internet de la commune, rubrique Vie MUNICIPALE - Jardins Familiaux.



Les personnes intéressées par la location d'une petite parcelle de jardin sont priées de contacter la mairie.
Quelques parcelles sont encore disponibles.

SOUTIEN AUX ETUDIANTS EN SOINS INFIRMIERS DE SELESTAT

Lucas, un jeune de 18 ans habitant Bootzheim, ainsi que 13 autres étudiants en soins infirmiers à l'IFSI de Sélestat ont pour objectif de monter un stage humanitaire au Cambodge du 13 novembre au 15 décembre 2017. C'est à Phnom Penh à l'hôpital Preah Kossamak dans un pays où la vie et la culture est loin de nos habitudes occidentales qu'ils se rendront épaulés par l'AMS, une association franco-cambodgienne spécialisée dans les soins infirmiers qui nous permettra d'intervenir auprès de population de tout âge. Le principal obstacle à la réalisation de ce stage est financier, il leur coûtera 2 736 € à chacun d'entre eux soit 38 304 € pour l'ensemble des étudiants. Ces derniers sont de ce fait actuellement à la recherche de divers financements pour leur projet. Une cagnotte virtuelle et sécurisée à notamment été créée à l'adresse suivante : <https://www.leetchi.com/c/projets-de-ahesis>
Votre soutien à leur action sera un soutien pour la population cambodgienne qui manque énormément de soins.

Plus de renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune ou en mairie (plaquette explicative).

ILS VOUS REMERCIENT GRANDEMENT !



CREATION DE POSTE : ADJOINT ADMINISTRATIF 1ere CLASSE NON-TITULAIRE

En raison de l'absence de l'agent Anne-Pia KLEIBER pour congés maternité et parental, il convient d'assurer la continuité du service. Ainsi, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités la création d'un poste non-titulaire, non-permanent, est nécessaire. La durée hebdomadaire de service s'élève à 17,5/35eme. Les attributions de l'agent consisteront à assurer des fonctions administratives et d'accueil du public.

CREATION DE POSTES : AGENTS SAISONNIERS

Il a été décidé de créer des emplois saisonniers d'adjoints technique de 2e classe à temps non complet pour la période estivale. 4 personnes différentes pourront prendre poste pour une durée de 2 semaines minimum chacun.

PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal en date du 28.10.2015 a donné son accord de principe, à l'unanimité-moins 1 abstention, au don à l'euro symbolique de la salle polyvalente actuelle à la CCRM afin d'y implanter un service périscolaire pour les communes d'Artolsheim, Bootzheim, Mackenheim. Au niveau intercommunal, l'implantation d'un périscolaire à Bootzheim semble être maintenue. Cependant, il est demandé si la commune est en capacité et à la volonté de mettre à disposition un terrain nu.

Les terrains nus dont dispose la commune semblent trop lointain par rapport à l'implantation idéale d'un périscolaire, seul le terrain actuel de la salle polyvalente rassemblerait les critères nécessaires, ce qui impliquerait la démolition de la salle actuelle. Cette nouvelle demande pourrait engendrer des coûts supplémentaires non prévus.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe quant à l'implantation d'un périscolaire à Bootzheim mais demande un engagement écrit de la part de la CCRM quant à l'implantation du bâtiment et du service périscolaire à Bootzheim et ce avant toute décision formelle de mise à disposition du terrain. M. le président de la CCRM est convié à participer à la prochaine séance du Conseil Municipal.

JUMELAGE

A ce jour, on dénombre 54 participants dont 21 qui souhaitent un mode de transport commun. Après avoir étudié plusieurs possibilités et après discussion, il a été décidé que le déplacement se ferait en bus. Le devis de la société JOSY (67 - RUSS) a été retenu pour un montant total de 3 490 €TTC. Il est proposé de demander une participation aux frais de transport à hauteur de 100 €/personne. La part restante ainsi que tous les frais inhérents au jumelage seront pris en charge par la commune.

NB: Les délibérations du Conseil Municipal, dans leur intégralité, sont affichées, consultables en mairie sur simple demande ou sur le site Internet (www.bootzheim.fr)

INFORMATIONS DIVERSES**INFORMATIONS DIVERSES****CAF DU BAS-RHIN : Fermeture provisoire du site de Sélestat**

En raison des très fortes charges qui pèsent sur notre organisme, liées principalement à la montée en charge de la prime d'activité, la direction de la CAF du Bas-Rhin a pris la décision de fermer de manière exceptionnelle et provisoire les agences de Haguenau et de Sélestat ainsi que l'ensemble des points de permanences.

Ces fermetures prendront effet le 9 mai pour une durée de 2 mois en ce qui concerne les agences et pour une durée de 4 mois en ce qui concerne les permanences.

Ces fermetures permettront de privilégier le traitement des dossiers afin d'en réduire significativement les délais de traitement qui sont actuellement de 6 semaines.

DEPLOIEMENT DU TIMBRE ELECTRONIQUE

La Direction Régionale des Finances Publiques propose un nouveau service dématérialisé pour la délivrance des passeports ainsi que la mise en ligne du site timbres.impots.gouv.fr accessible aux usagers.

Avec ce service il ne vous est plus nécessaire de vous rendre dans un tabac pour acheter vos timbres fiscaux, vous pouvez directement les obtenir sur ce site internet. Ce nouveau service en ligne constitue une simplification et une sécurisation pour les usagers et les administrations, permettant aux guichets de recueil des demandes de passeport, un traitement plus rapide des dossiers en remplaçant le contrôle physique des timbres par un contrôle électronique.

OFFICE DU TOURISME DU GRAND RIED

L'Office du Tourisme du Grand Ried propose à des groupes allant de 4 à 24 personnes, des promenades en barque à fond plat du vendredi 01/04/2016 jusqu'au dimanche 30/10/2016.

A bord d'une barque menée par un guide passionné par l'environnement qui l'entoure, vous vous laissez glisser au fil de l'eau pendant 1h30. La nature s'offre à vous dans un calme ambiant et tellement enchanteur. Une ambiance vraiment particulière, toute en douceur, un pur moment de bonheur.

Inscription obligatoire auprès de l'Office du Tourisme au 03 88 74 68 96.

**AFFICHAGE / DISPONIBLES EN MAIRIE**

- CR séance Conseil Municipal du 11/05/2016 ;
- CR Conseil Communautaire CCRM du 16/04/2016 ;

- Manifestations juin 2016 ;
- Demandes d'urbanisme 2016